

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 32 (1927)

Artikel: Rapport sur le Concours littéraire jurassien de 1927
Autor: Choffat, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport sur le Concours littéraire jurassien de 1927.

Donnant suite au vœu présenté par M. le prof. O. Bessire et accepté par l'assemblée générale du 20 octobre 1923, concernant la création d'un prix littéraire jurassien, le Comité Central décida de confier l'examen de cette question à une commission spéciale composée de deux membres du Comité Central et d'un délégué de chacune des Sections (en tout 13 membres) et, par circulaire du 31 janvier 1925, il invitait les Sections à étudier le projet et à lui communiquer le nom des délégués.

Le 15 novembre 1926, le Comité Central, dans un communiqué aux jouinaux, ouvrit le concours pour 1927, donnant comme sujet une nouvelle en prose de 200 à 300 lignes.

Au 1er juin 1927, limite fixée, 10 travaux étaient parvenus au Comité, qui les mit en circulation chez les délégués des différentes Sections. Malgré toutes les recommandations de célérité, le dossier ne revint au Président que le 30 novembre. La réunion du jury eut lieu à Moutier le 17 décembre.

La Commission avait pris toutes les mesures désirables pour assurer le strict incognito des concurrents. Les travaux ne portaient pas de signature, mais une devise répétée sur une enveloppe scellée qui contenait le nom de l'auteur. Les membres du jury furent invités à noter les impressions que leur laissait la lecture de chacun des travaux. En séance du jury, le Président mit en discussion successivement les 10 œuvres présentées et ne proclama les noms qu'une fois la classification faite.

Le jury écarta d'emblée, comme insuffisants, 7 travaux, et en réserva 3 auxquels il attribua des mentions honorables, soit des primes d'encouragement, chacune de 25 francs.

Les lauréats sont:

M. Raymond Wilhelm, à Porrentruy, pour „Les Enchaînés”, sujet un peu bizarre et traité avec tout le modernisme désirable, mais dénotant un certain esprit d'observation et une facilité incontestable de style;

Mlle Suzanne Barth, à Moutier, pour „Histoire ... légende”: sujet historique, présenté sans grande envolée de style, mais avec une conscience méritoire;

Mlle Adrienne Froidevaux, à Delémont, pour „La vieille serrure”: sujet gracieux, malgré l'intrigue invraisemblable, et composition qui mérite encouragement.

Le jury n'a pas caché sa désillusion sur le résultat du concours: il s'attendait à mieux. Mais — circonstance à relever — il a pris ses décisions à l'unanimité, sans la moindre hésitation et sans la moindre divergence d'opinion entre ses membres. Le procès-verbal détaillé — et consciencieux — de ses délibérations a été dressé par M. le professeur Mertenat, de Delémont.

Le jury se composait de:

Porrentruy, Comité Central: J. Choffat, A. Ribeaud.

Porrentruy, Section: O. Bessire, prof.

Delémont: J. Mertenat, prof.

Franches-Montagnes: V. Moine, maître sec.

Prévôté: F. Jabas, instit.

Erguel: F. Durig, instit.

Neuveville: A. Grosjean, prof.

Berne: Ch. Neuhaus.

Bâle: P. Roches, prof.

Bièvre: H. Boder, prof.

Tramelan: A. Rossel.

La Chaux-de-Fonds: A. Rossel, prof.

Le soussigné, appelé à présider, se plaît à relever la cordialité qui a régné durant cette agréable délibération.

J. Choffat.